



Succession suite au décès de mon beau père

Par **Auritaka**, le **10/07/2020** à **18:19**

Ma mère a 3 enfants d'un 1er lit et 1 enfant du 2ème lit , le régime de la communauté légale et une donation entre époux faite ultérieurement. Mon beau père est décédé , ma question est ;

suite à son décès a-t-on droit à un héritage comme mon 1/2 frère issu du 2ème lit ?

Mon 1/2 frère se sent favorisé et voudrait que tous les enfants aient la même part , quelle est la solution svp .?

Par **youris**, le **10/07/2020** à **18:23**

bonjour,

je comprends que votre beau-père était un des anciens époux de votre mère.

vous n'avez aucun lien juridique avec votre beau-père donc non concerné par sa succession.

salutations